



EXAMEN D'ARBITRAGE KATA

➔ Examen d'arbitrage **THEORIQUE ET PRATIQUE KATA** à Mazé

Cet examen se déroulera de **8h45**

Dimanche 11 Janvier 2026

Cet examen sera suivi d'une partie pratique à l'occasion de la coupe et championnat départemental de pupilles à vétérans.

IMPORTANT : les candidats postulants au titre départemental (juge kata) doivent répondre des conditions suivantes :

- ① Participation aux compétitions départementales comme stagiaire sur l'ensemble de la saison
- ② Participation au stage d'arbitrage départemental
- ③ Répondre aux conditions d'âge et de grade

Mehdi EL HARRAS

Responsable de commission d'arbitrage 49

Régis ONILLON

Adjoint à la commission d'arbitrage